

STRATEGIE DU PLAN CLIMAT – AIR – ENERGIE TERRITORIAL 2020-2026

De la Communauté de Communes
des Vallées du Clain



SOMMAIRE

Un Plan Climat – Air – Energie Territorial (PCAET), **pour quoi faire ?**

Notre démarche

p. 3

Nos enjeux

p. 4

Notre stratégie

p. 8

Notre plan d'actions

p. 14

Suivi et évaluation

p. 16

Evaluation Environnementale Stratégique

p. 17

Le PCAET est un outil opérationnel pour mettre en œuvre la transition énergétique localement. Il s'agit d'un plan d'actions concret visant à :



Réduire nos consommations d'énergie



Développer les énergies renouvelables, comme le solaire, le bois énergie...



Diminuer les émissions de gaz à effet de serre générées par nos activités



Améliorer la qualité de l'air que nous respirons au quotidien



Adapter le territoire aux changements climatiques que nous percevons déjà

NOS ENJEUX

Notre territoire

POPULATION

69 habitants au km²

26 003 hab. en 2015

+344 hab. par an
(entre 2010 et 2015)

EQUIPEMENTS

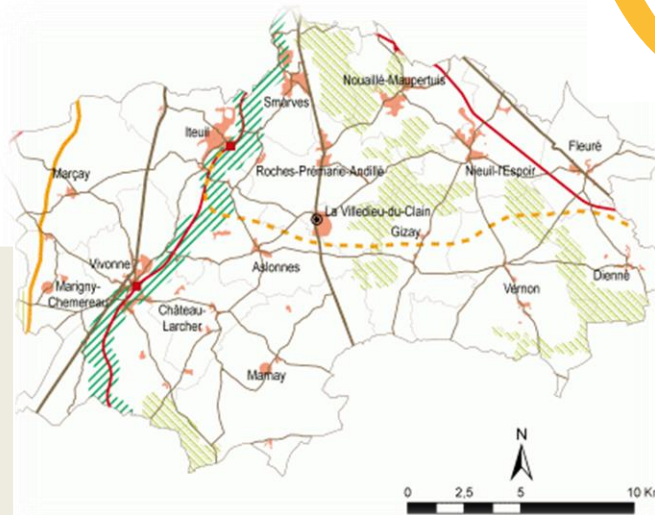
Proximité de l'A10

Bon maillage routier

2 gares TER

94% des ménages
équipés d'une voiture ou
plus

11 511 logements



SUPERFICIE

16 communes

373 km²

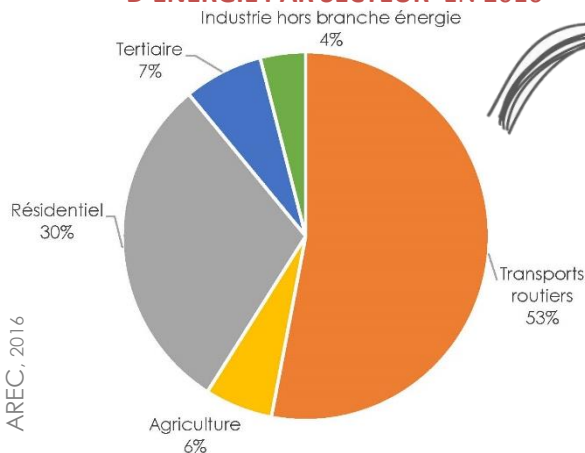
64% de cultures,
23% de forêts et
8% de prairies

Nos consommations d'énergie

Chaque année, **649 GWh d'énergie** sont consommés sur le territoire soit 25,2 MWh / habitant (La moyenne départementale est de 27,1 MWh / habitant). Cela correspond à l'ensemble des types d'énergie (dont majoritairement la consommation de produits pétroliers qui représente 62%, puis d'électricité, d'EnR thermiques et de gaz) utilisés dans tous les secteurs d'activités : transport, parc résidentiel, agriculture, etc.

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION FINALE

D'ÉNERGIE PAR SECTEUR EN 2016



Les consommations d'énergie par les habitants, entreprises et collectivités du territoire sont estimées à **61 millions d'euros** chaque année.

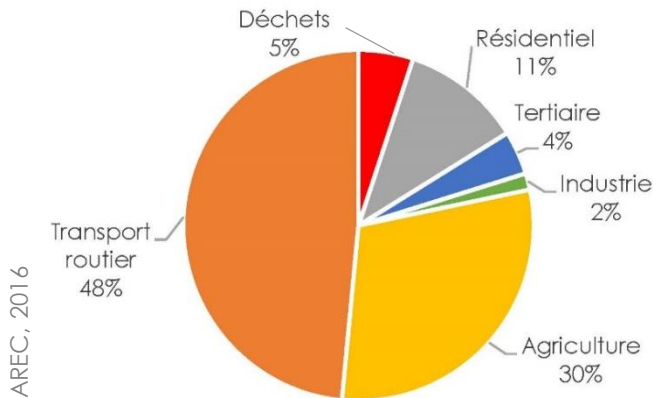
Nos activités émettent des Gaz à Effet de Serre (GES)...

Les activités du territoire génèrent l'émission annuelle de **224 ktéqCO₂** de gaz à effet de serre (GES). Les GES peuvent être d'**origine énergétique** (émissions liées à la combustion de l'essence, au fonctionnement de la chaudière, etc.) ou **non-énergétique** (émissions liées au stockage des effluents d'élevage, aux sols agricoles, etc.)

Que sont les gaz à effet de serre ?

Ces gaz, dont le dioxyde de carbone (CO₂) est le plus connu, sont la principale cause du dérèglement climatique. L'unité de mesure utilisée est la « tonne équivalent CO₂ » (téqCO₂).

ÉMISSIONS DE GES PAR SECTEUR, EN % t. éq CO₂



Le transport routier et l'agriculture sont les deux postes **les plus émetteurs de GES** sur le territoire, générant près de 80% des émissions du territoire.

La répartition des émissions de GES par secteur pour la CCVC **apparaît similaire à celle observée à l'échelle départementale** (transport routier : 41%, secteur tertiaire : 8% des émissions).

...mais nos sols stockent (une partie) du carbone !

Le **stockage carbone**, aussi appelé « **séquestration du carbone** », correspond à la capacité des réservoirs naturels (forêts, haies, sols) à absorber le dioxyde de carbone (CO₂) présent dans l'air. En sens inverse, certains changements de nature des sols (transformation d'un hectare agricole en surface bétonnée par exemple) entraîne la libération de carbone dans l'atmosphère.

Le changement d'usage des sols est majoritairement responsable de l'émission de :

Les espaces naturels de la CCVC (forêts, haies, etc.) permettent chaque année de stocker près de :

1,6 k. t. éq. CO₂/an



dont artificialisation
1,6 ktéq. CO₂/an



dont forêts
45,6 ktéqCO₂/an



dont produits bois
0,6 ktéqCO₂/an



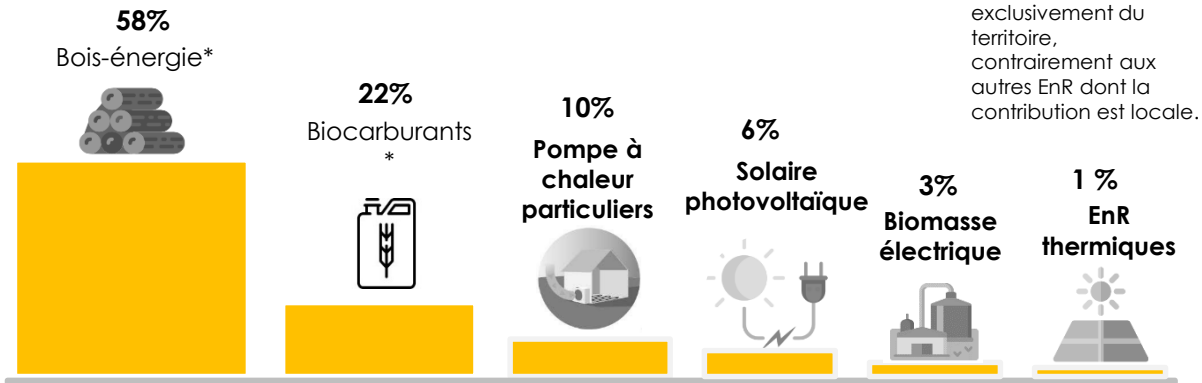
dont espaces végétalisés
0,7 ktéqCO₂/an

Au total, **plus de 20 % des émissions** de gaz à effet de serre du territoire sont captées par les sols et espaces naturels chaque année. Le stockage carbone est une composante primordiale pour engager le territoire vers la neutralité carbone.

16,4% des consommations du territoire sont assurées par des énergies renouvelables ce qui représente **106 GWh** chaque année.

Les énergies renouvelables sont produites à partir de sources que la nature renouvelle en permanence, comme le soleil, le vent ou la biomasse (bois notamment). Elles permettent de réduire les émissions de GES, de produire de l'activité (donc de l'emploi) localement et de relocaliser les flux financiers sur le territoire.

RÉPARTITION DES 106 GWH D'ÉNERGIE RENOUVELABLE CONSOMMÉS SUR LE TERRITOIRE, EN 2016



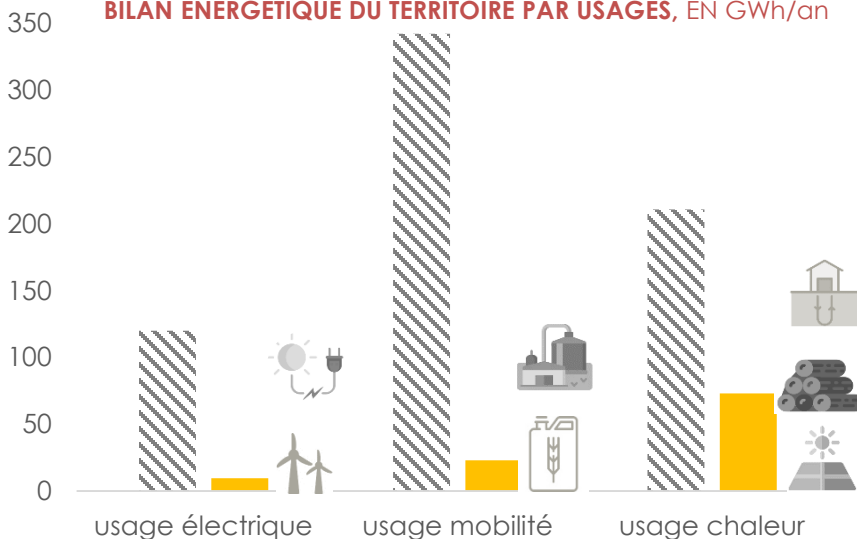
* Ces ressources ne proviennent pas exclusivement du territoire, contrairement aux autres EnR dont la contribution est locale.

AREC, 2016

Et présente un fort potentiel de développement des EnR

Dans le cadre du PCAET, une étude du **potentiel** réglementaire de production maximale d'énergie renouvelable est réalisée. Le territoire possède un potentiel intéressant de **production d'EnR électriques** (éolien, photovoltaïque) qui pourrait renforcer l'autonomie énergétique électrique. **Le développement de biocarburants en lien avec des unités de méthanisation**, accompagné par une réduction du nombre de déplacements, pourrait couvrir une bonne partie de la consommation énergétique liée à la mobilité sur le territoire.

BILAN ENERGETIQUE DU TERRITOIRE PAR USAGES, EN GWh/an



L'étude du **potentiel réglementaire de production maximale d'EnR** ne se substitue pas aux études de **faisabilité ciblées** qu'il convient de réaliser avant le développement d'un projet EnR

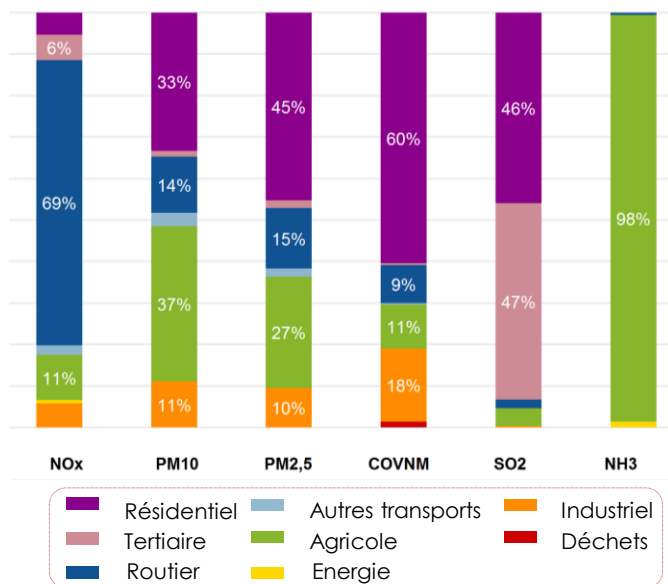
■ Énergie renouvelable consommée en GWh
 ■ Énergie consommée en GWh



Les polluants atmosphériques

proviennent des activités humaines (résidentiel, industrie, agriculture) et parfois de phénomènes naturels. Nuisibles à la santé humaine et à l'environnement au-delà de certains seuils, il en existe de différentes sortes – dont les plus connues sont certainement les « particules fines ».

Répartition et émissions de polluants par secteur, EN 2014



Rapport ATMO Nouvelle-Aquitaine 2014

Les secteurs à enjeux en termes de qualité de l'air du territoire sont l'agriculture, les bâtiments (résidentiel et tertiaire) et les transports routiers.



Les **conséquences de la pollution de l'air sont sanitaires** (air intérieur et extérieur), économiques (impact sur les cultures), environnementales (écosystèmes sensibles) et patrimoniales (dégradation des bâtiments et image touristique). Il existe donc des marges de manœuvre afin d'atteindre des objectifs de qualité de l'air encore plus ambitieux, tels que ceux préconisés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).



Des changements climatiques déjà perceptibles

Aujourd'hui il apparaît que les changements climatiques sont déjà observables sur le territoire (+1,5°C entre 1959 et 2009 en Poitou-Charentes, baisse des rendements agricoles, étages et assecs réguliers, +2 à 3°C en 40 ans de la température de l'eau), ce qui constitue un nouveau défi.

Au delà de la réduction des facteurs anthropiques les acteurs (habitants, entreprises, collectivités...) devront également s'adapter aux principaux changements à venir.



CANICULES SÉCHERESSES



Des impacts forts sur les **exploitations agricoles**, et sur les **populations** les plus vulnérables, voire le bâti (gonflement des argiles)



INONDATIONS



Des impacts sur la **sécurité des personnes et l'état des infrastructures**



VARIATIONS DU DÉBIT DES COURS D'EAU



Augmentation des pressions sur les **prélèvements de la ressource en eau** : ménages, agriculture, industrie, fonctionnement des écosystèmes

La stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial des Vallées du Clain a été définie sur la base du diagnostic et de plusieurs temps de co-construction avec les élus, les acteurs du territoire, des usagers et les services. Afin de répondre aux enjeux du territoire aujourd'hui et demain, celle-ci s'articule autour de 5 grandes orientations stratégiques :

1 VIVRE ET TRAVAILLER DANS DES BATIMENTS SAINS ET ECONOMES

Le territoire, déjà très engagé dans la rénovation du parc bâti, affirme ici la volonté de poursuivre la politique de maîtrise de l'énergie et d'amélioration de la qualité de l'air des bâtiments.

2 UTILISER NOS RESSOURCES RENEUVELABLES POUR PRODUIRE ET CONSOMMER LOCALEMENT NOTRE ENERGIE

Pour tendre vers l'autonomie énergétique, le territoire souhaite renforcer le développement cohérent de projets d'énergies renouvelables couvrant ainsi les besoins électriques et thermiques du territoire et réduisant sa dépendance aux énergies fossiles.

3 SE DEPLACER PLUS SOBREMENT SUR NOTRE TERRITOIRE

Bien que les modes alternatifs à la voiture se multiplient ces dernières années, ils ne sont pas toujours adaptés au territoire. La communauté de communes veut aller plus loin en optimisant les déplacements et faciliter la vie de ses habitants.

4 CULTIVER ET ENTREPRENDRE DURABLEMENT SUR NOTRE TERRITOIRE

Convaincu que la transition écologique est une opportunité pour un développement local, le territoire mise sur la relocalisation de l'offre alimentaire, la synergie entre les acteurs économiques et la préservation de ses espaces naturels.

5 ETRE UN TERRITOIRE « ZÉRO-DÉCHET »

Territoire déjà bien avancé dans la gestion et la prévention des déchets, les Vallées du Clain profitent du PCAET pour confirmer son engagement dans la lutte contre la production de déchets

Chacune de ces orientations stratégiques a été déclinée en objectifs et s'est vue associer un scénario énergétique chiffré (de réduction des consommations ou de production d'énergies renouvelables).

1 VIVRE ET TRAVAILLER DANS DES BATIMENTS SAINS ET ECONOMES



Nos objectifs opérationnels et actions phares

La collectivité souhaite faire de la rénovation énergétique et écologique une priorité de sa politique et accompagner tous les habitants dans la rénovation de leurs habitations à travers des actions de sensibilisation et en mobilisant les professionnels du bâtiments.



1.1 Apporter de l'**INFORMATION NEUTRE ET INDÉPENDANTE AUX PARTICULIERS** dans leur démarche de maîtrise de l'énergie

Renforcer les permanences info énergie et s'associer à Grand Poitiers pour réaliser une thermographie aérienne du territoire

1.2 Valoriser l'**EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS** et poursuivre la rénovation énergétique du patrimoine public

Adhérer au conseil en énergie partagé pour être accompagné dans la maîtrise de la demande en énergie du bâti public et valoriser régulièrement les actions du territoire en faveur des économies d'énergie

1.3 Lutter contre la **PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Accompagner les publics fragiles dans la maîtrise de leurs factures d'énergie et lutter contre les logements énergivores

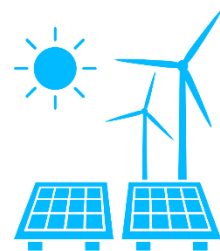
1.4 Mobiliser les **PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT** et communiquer sur l'**OFFRE LOCALE**

Valoriser les professionnels du bâtiment locaux lors de salons de l'habitat

1.5 **SENSIBILISER SUR LES USAGES ÉCONOMES** auprès de tous les publics

Poursuivre les actions de sensibilisation aux économies d'énergie auprès de tous les publics avec l'Espace Info Énergie

2 UTILISER NOS RESSOURCES RENOUVELABLES POUR PRODUIRE ET CONSOMMER LOCALEMENT NOTRE ENERGIE



Nos objectifs opérationnels et actions phares

La réalisation récente du cadastre solaire est un outil dont se dote le territoire pour favoriser les projets d'énergie renouvelable solaire.

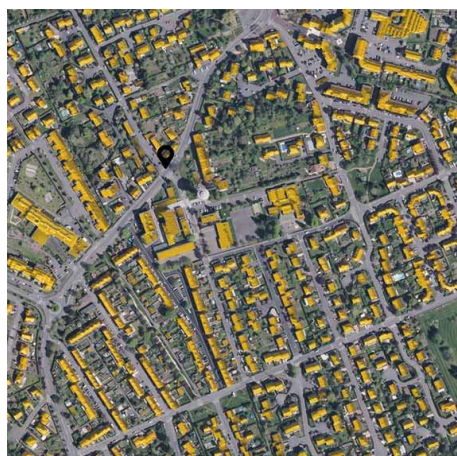
Le territoire s'engage également en partenariat avec le Syndicat des Energies de la Vienne et d'autres acteurs du territoire à poursuivre le développement des énergies renouvelables électriques et thermiques, s'orientant ainsi vers l'autonomie énergétique.

2.1 Développer les ENR électriques pour tendre vers l'**AUTONOMIE ÉLECTRIQUE** du territoire

Animer et communiquer sur le cadastre solaire et favoriser les projets de production d'électricité renouvelable

2.2 Développer les ENR thermiques pour **COUVRIR NOS BESOINS DE CHALEUR**

Favoriser les projets solaires thermiques sur les bâtiments les plus consommateurs d'eau chaude



3 SE DEPLACER PLUS SOBREMENT SUR NOTRE TERRITOIRE



Nos objectifs opérationnels et actions phares

Sans prétendre vouloir supprimer entièrement les déplacements en voiture individuelle quotidiens, la collectivité souhaite proposer des alternatives à l'auto-solisme en proposant des actions pour limiter certains déplacements (grâce au télétravail et/ou le covoiturage) ou favoriser une mobilité plus durable adaptée au territoire (encourager l'usage des transports collectifs grâce aux gares présentes sur certaines communes).

3.1 Encourager le **TÉLÉTRAVAIL** auprès des salariés / agents sur le territoire

Développer les espaces de co-working dans les bâtiments existants

3.2 Développer les **DÉPLACEMENTS DOUX QUOTIDIENS**

Poursuivre le maillage du réseau cyclable sécurisé

3.3 Développer et favoriser le **COVOITURAGE** (plateforme numérique)

Mettre en place une offre de covoiturage de proximité en partenariat avec le département et les territoires voisins

3.4 Encourager au **TRANSPORT COLLECTIF** pour les particuliers

Accompagner les pratiques de pédibus et intégrer les mobilités alternatives dans le cadre du réaménagement de la RN 147



4 CULTIVER ET ENTREPRENDRE DURABLEMENT SUR NOTRE TERRITOIRE



Nos objectifs opérationnels et actions phares

Les Vallées du Clain se caractérisent par un paysage vallonné, rythmé par le Clain et ses différents affluents pour sa partie ouest et se démarquant par la présence forte de bois et de forêt. La proximité de Grand Poitiers offre un positionnement stratégique au territoire et renforce son attractivité démographique. Ce qui fait des Vallées du Clain un territoire à caractère mixte, marqué par les activités de services, les espaces agricoles et naturels.

Ainsi la préservation de ces ressources est un enjeu fort pour la collectivité qui s'engage au côté d'acteurs du territoire dans une gestion durable du patrimoine du territoire.

Le PCAET et le PLUi s'engagent ainsi à préserver nos activités et nos ressources, adapter nos modes de productions et limiter l'artificialisation pour préserver un dynamisme économique, une diversité paysagère riche et un cadre de vie de qualité sur le territoire.



4.1 Favoriser les **CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES** sur le territoire

Participer à l'élaboration du Programme Alimentaire Territorial porté par Grand Poitiers en partenariat avec le Haut-Poitou et les Vallées du Clain

4.2 Favoriser la **DIVERSIFICATION DES DÉBOUCHÉS AGRICOLES**

Mettre en place des complémentarités entre les systèmes de productions agricoles

4.3 **ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES** et favoriser l'agroforesterie

Accompagner et soutenir le changement des pratiques agricoles et améliorer les pratiques de gestion forestière pour favoriser la séquestration du carbone

4.4 Mettre en place une **GESTION DURABLE** et responsable de la **RESSOURCE EN EAU**

Protéger et restaurer les milieux aquatiques

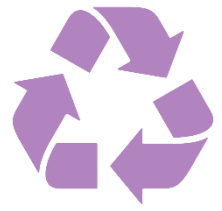
4.5 **LIMITER L'ÉTALEMENT URBAIN** et la consommation d'espaces agricoles et naturels

Articuler les objectifs fixés par le PLUi avec ceux du PCAET dans la limitation de l'étalement urbain

4.6 **PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ** sur le territoire

Sensibiliser le grand public à la biodiversité dans le cadre d'événements locaux

5 ETRE UN TERRITOIRE « ZERO-DECHET »



Nos objectifs opérationnels et actions phares

Territoire déjà bien avancé dans la gestion et la prévention des déchets, les Vallées du Clain profitent du PCAET pour confirmer son engagement dans la lutte contre la production de déchets et sa volonté de tendre vers un territoire « zéro-déchet ».

Bien que convaincu que les collectivités doivent montrer l'exemple et faire preuve d'initiatives dans ce domaine, le territoire souhaite également sensibiliser et impliquer les acteurs socio-économiques et les habitants dans cette dynamique vertueuse.

5.1 Tendre vers l'**EXEMPLARITÉ** « ZÉRO-DÉCHET » des collectivités

Lancer un plan local de prévention des déchets ménagers assimilés et mettre en place une charte de l'éco-manifestation

5.2 Mettre en place une démarche d'**ÉCONOMIE CIRCULAIRE** inter-entreprises

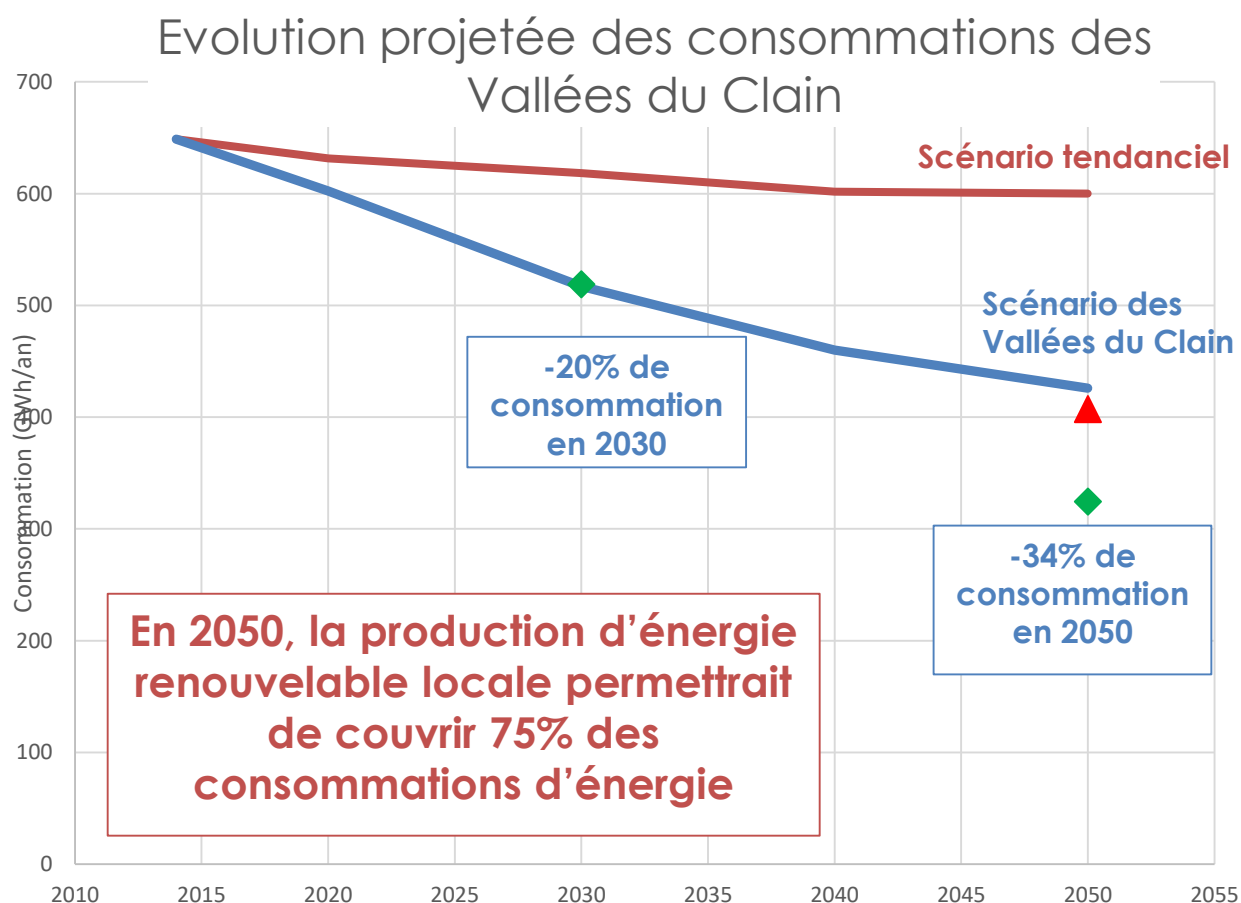
Sensibiliser et accompagner les entreprises vers le « zéro-déchet » avec le Pôle des Eco-Industries



LES SCENARIOS DE TRANSITION

Dans le cadre du PCAET, le territoire se fixe des objectifs de baisse des consommations d'énergie, de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et des objectifs de développement des énergies renouvelables pour les horizons 2030 et 2050.

Les ambitions du territoire sont présentées sur les différents graphiques



Objectifs de baisse des consommations énergétiques fixés :

◆ par la loi nationale Transition énergétique pour la Croissance Verte adaptée au territoire

▲ par le Schéma Régional Climat Air Energie adapté au territoire

Le scénario « tendanciel » ou scénario « laisser faire » est le scénario imaginé sans politique particulière de transition énergétique

LE PROGRAMME D'ACTION

CONCERTATION ET IMPLICATION COLLECTIVE

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un document adapté et appliqué au territoire dont la **responsabilité est partagée entre les acteurs**.

Cette démarche a donc impliqué les acteurs locaux dans la co-construction de ce programme et dans le portage d'actions : consommation des bâtiments et des équipements publics, politique de prévention des déchets, gestion des transports collectifs, distribution d'énergie et d'eau, réduction des émissions de GES, accompagnement du monde agricole, etc.

Ainsi, différents ateliers ont été organisés sur le territoire et à l'échelle départementale pendant la phase de diagnostic comme pendant celle de l'élaboration de la stratégie et du plan d'action, pour construire le PCAET en **concertation avec tous les acteurs du territoire** : élus, services, habitants, entrepreneurs, agriculteurs, professionnels, associations, etc.

Un grand **MERCI** aux acteurs du territoire qui se sont mobilisés sur ces temps de travail collectifs et à votre implication pour la transition écologique du territoire



Séminaire de travail d'élaboration de la stratégie de transition énergétique avec les élus du territoire



Atelier de concertation pour la co-construction du programme d'action avec les acteurs du territoire



Séminaire de travail à la maille départementale coordonné par le Syndicat des Energies de la Vienne

LE PROGRAMME D'ACTION

58 ACTIONS REPARTIES POUR REpondre A LA STRATEGIE

58 actions sont ressorties de la concertation territoriale. Au total, les thématiques suivantes sont couvertes : maîtrise de l'énergie, bâtiment, énergies renouvelables, agriculture, transports, déchets et environnement. Les porteurs des fiches actions sont multiples, ce qui rend robuste le PCAET et justifie la dimension territoriale de celui-ci.

Bénéficiaires des actions



Particuliers
43%



Communes
30%



Exploitants
agricoles
15%



4%



4%



4%

Exploitants forestiers
Etablissements scolaires
Acteurs économiques

Exemples d'actions relatives à la rénovation énergétique



Au titre de la rénovation énergétique : Renforcer les permanences info énergie sur le territoire et mettre en place une opération programmée d'amélioration de l'habitat

Au titre de l'amélioration énergétique du parc public : Maîtriser la demande en énergie des collectivités et améliorer les performances des parcs d'éclairage public

Exemples d'actions relatives à la mobilité



Au titre de la pratique du vélo : Mailler un réseau de pistes cyclables sécurisées et connectées avec d'autres moyens de transport

Au titre de l'évitement des déplacements : Développer les espaces de co-working dans les bâtiments existants

Au titre des alternatives à l'usage de la voiture : Faire des collectivités des exemples en matière de covoiturage et mettre en place une offre de covoiturage de proximité en partenariat avec les EPCI voisins



Au titre des énergies pour se déplacer : Déployer le schéma directeur départemental pour l'installation de 11 bornes de recharge électrique rapide, porté par le Groupe Energies Vienne

LE PROGRAMME D'ACTION

Exemples d'actions relatives aux énergies renouvelables (EnR) et divers thèmes



Au titre de la séquestration carbone : Améliorer les pratiques de gestion forestière et améliorer la mobilisation de bois par le CRPF, ou encore protéger et restaurer les milieux aquatiques/humides.



Au titre de l'adaptation au changement climatique : Adapter l'agriculture aux enjeux climatiques

Au titre de la production d'EnR : Définir une charte de développement des projets EnR et équiper les bâtiments publics de solaire thermique

Exemples d'actions relatives à l'agriculture



Au titre d'une alimentation locale et de qualité : Participer à l'élaboration du programme alimentaire territorial lancé par Grand Poitiers en partenariat avec Vallées du Clain et Haut Poitou

Au titre de nouvelles pratiques agricoles favorables à l'exploitant : Accompagner la réduction de l'utilisation d'intrants chimiques dans les exploitations agricoles, portée par la Chambre d'Agriculture.

Exemples d'actions relatives à la réduction des déchets



Au titre de l'exemplarité des collectivités pour tendre vers le « zéro déchet » : Sensibiliser largement le territoire au « zéro déchet » et mettre en place la tarification incitative.

Au titre de l'économie circulaire : Sensibiliser et accompagner les entreprises privées au « zéro déchet »

SUIVI ET EVALUATION DU PCAET

Un comité de suivi va assurer la gouvernance et le suivi du PCAET des Vallées du Clain. Ce comité se réunira au moins une fois par an. Des indicateurs d'impacts sont compilés et seront mis à jour tous les semestres afin de suivre la réalisation des actions et d'ajuster le niveau d'ambition.



EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

L'EES cherche à améliorer la prise en compte des considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption des plans, schémas, stratégies en étudiant leurs incidences (positives et/ou négatives, directes et/ou indirectes, immédiates, temporaires, différées ou permanentes) ainsi que leur horizon temporel ; elle doit aussi identifier de mesures propres à favoriser les incidences positives et **éviter, réduire ou compenser** toutes incidences négatives pouvant être mises en évidence ou suspectées.

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'EES doit permettre de représenter le meilleur compromis entre les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

La démarche suivie pour élaborer l'EES sur Vallées du Clain

La démarche de co-construction du PCAET et de son EES a été **itérative**. Les tendances et enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement ainsi que le diagnostic climat-air-énergie du territoire ont alimenté la réflexion entre les différents partenaires afin d'élaborer un programme d'actions à adopter.

Chaque action proposée a été confrontée aux différents enjeux environnementaux du territoire afin d'identifier les incidences potentielles, positives ou négatives ainsi que les éventuels manques.

De nombreuses propositions de mesures suivant la séquence ERC (Éviter > Réduire > Compenser) ont également été formulées pour améliorer les incidences du PCAET.



Les enjeux environnementaux identifiés

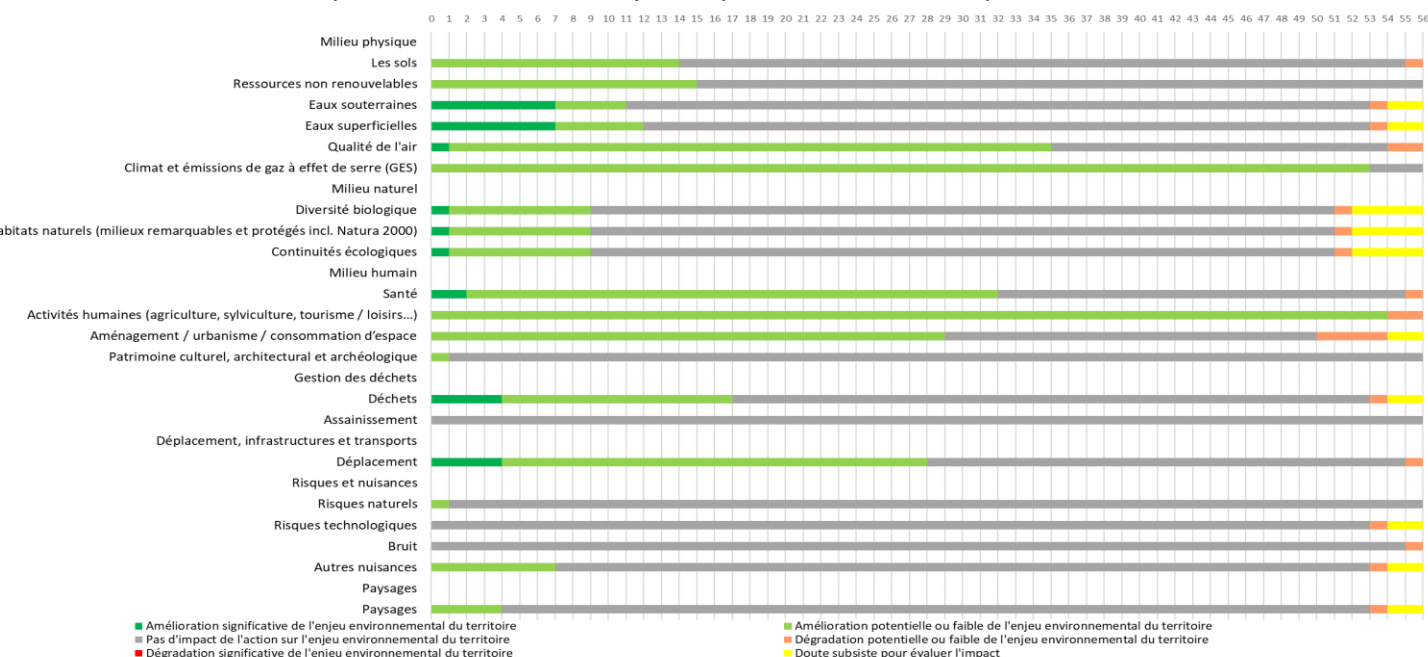
Thématique environnementale à étudier	Fort	Moyen	Faible
Milieu physique			
Sols et sous-sols			
Ressources non renouvelables			
Eaux souterraines			
Eaux superficielles			
Qualité de l'air			
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)			
Milieu naturel			
Milieux remarquables (dont Natura 2000)			
Diversité biologique			
Continuités écologiques			
Milieu humain			
Santé			
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)			
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace			
Patrimoine culturel, architectural et archéologique			
Gestion des déchets			
Déchets			
Assainissement			
Déplacement, infrastructures et transports			
Déplacement			
Risques et Nuisances			
Risques naturels			
Risques technologiques			
Bruit			
Autres nuisances (émissions lumineuses, odeurs...)			
Paysages			
Paysages			

Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire

Synthèse des incidences du PCAET

Les 58 actions du PCAET sont analysées selon leur impact sur l'environnement

Evaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes thématiques environnementales



Conformité du PCAET avec les schémas et plans

CONFORMITE ET COHERENCE AVEC LES SCHEMAS ET LES PLANS

COHERENCE AVEC LA STRATEGIE NATIONALE BAS CARBONE (SNBC)	Les actions du PCAET contribuent positivement aux objectifs de la SNBC. Les objectifs stratégiques du PCAET pour les émissions de GES et la maîtrise de la consommation énergétique ne permettent pas d'atteindre les objectifs nationaux 2050 (malgré une atteinte de l'objectif MdE en 2030). Pour le développement des EnR, la stratégie de la CCVC est légèrement plus ambitieuse que l'ambition nationale en 2030 .
COMPATIBILITE AVEC PLAN NATIONAL DE REDUCTION DES EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES (PREPA)	PAS D'INFO // ATTENTE DONNEES ATMO NA pour conclure
COMPATIBILITE AVEC LE SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE (SRCAE) ET LE FUTUR SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)	Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les orientations structurantes et transversales du SRCAE ou du futur SRADDET. Le PCAET est donc compatible avec ces schémas. Certains objectifs ne sont toutefois pas adressés bien que en lien avec le PCAET : <i>développement du fret durable, enjeux sur la santé en lien avec l'augmentation des températures, activités industrielles, risques naturels, l'innovation et l'expérimentation, .</i>
COHERENCE AVEC LE SCOT SEUIL DU POITOU	Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les orientations structurantes du SCoT. Le PCAET est donc compatible avec ce schéma

Conformité du PCAET avec les schémas et plans

Globalement, les actions des Vallées du Clain contribuent aux objectifs nationaux de réduction des GES, **de réduction des polluants atmosphériques**, d'augmentation des EnR et à la maîtrise de l'énergie. Les incidences globales du PCAET sur l'environnement au sens large sont positives. Enfin, les actions ayant potentiellement des incidences négatives sur l'environnement (biodiversité et continuités, paysage, air, santé, eau...) feront l'objet d'une attention particulière lors de leur mise en œuvre. C'est en particulier le cas pour les projets de développement des énergies renouvelables (bois énergie, éolien, méthanisation, GNV, ...).



Communauté de communes des
Vallées du Clain

25 route de Nieuil
86 340 La Villedieu-du-Clain
www.valleesduclain.fr

